



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 avril 2008

Modification des statuts de la CAN

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 avril 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 avril 2008

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

- M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mlle Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Pilar BAUDIN
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Nathalie BEGUIER
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET

Excusés :

Adjoints :

Mme Josiane METAYER -

Conseillers :

Mme Blanche BAMANA -

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2008

DELIBERATION D20080129

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le nombre de membres du Conseil de Communauté est actuellement fixé à 99 et établi sur la base de la population INSEE de 1999 en fonction des règles suivantes :

- un délégué d'office par commune,
- un délégué par tranche de 1400 habitants,
- un délégué pour une seule tranche de 2000 à 4000 habitants,
- un délégué pour une seule tranche au-delà de 4000 habitants.

Une commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de réactualiser le nombre de délégués communautaires et de s'appuyer sur les derniers chiffres officiels, qui sont les chiffres INSEE de 1999 actualisés par les recensements complémentaires effectués dans les communes et authentifiés par décret.

Depuis 1999, 13 communes ont connu un recensement complémentaire. Trois communes voient leur nombre de délégués communautaires évoluer :

- Aiffres passe de 6 à 7 délégués,
- Villiers-en-Plaine passe de 1 à 2 délégués,
- Vouillé passe de 3 à 4 délégués.

Le nombre de délégués suppléants de ces communes subit les mêmes modifications.

Le nombre total de délégués au sein du Conseil de Communauté passe donc de 99 à 102 (voir tableau ci-annexé).

Ce changement entraîne une modification des statuts de la CAN selon la procédure prévue par l'article L.5211-20 du CGCT.

Il ressort de la jurisprudence du Conseil d'Etat qu'il ne ressort d'aucune disposition législative ou réglementaire que le nombre de sièges au sein du Conseil de Communauté doive figurer dans les statuts dès lors que le mode de répartition permet de déterminer ce nombre.

Ainsi, dans un souci de sécurité juridique et de clarification, il est proposé de supprimer, à l'article 4 des statuts, la référence au nombre de 99 sièges (les modifications figurent en gras dans les statuts modifiés joints en annexe).

Cette suppression facilitera la mise en œuvre prochaine du recensement rénové et l'actualisation annuelle des chiffres de la population.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la modification du nombre de sièges au sein du Conseil de Communauté, passant de 99 à 102.
- Approuver la modification de l'article 4 des statuts de la CAN consistant dans la suppression de la référence au nombre de sièges au sein du Conseil de Communauté.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,

Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD